

Olivier Maingain :

« Je voulais une commission d'enquête ! »

● **La fameuse loi sur les transactions pénales qui a bénéficié au milliardaire Chodiev n'était pas passée comme une lettre à la poste au Parlement. Plusieurs élus se souviennent de leur malaise de l'époque...**

Armand De Decker (MR) est-il ou non intervenu pour faire modifier la loi sur les transactions pénales ? L'a-t-il fait au bénéfice d'un de ses riches clients belgo-ouzbek, à la demande de l'Elysée pour faciliter la vente d'hélicoptères au Kazakhstan ? Et a-t-il obtenu en échange le versement de 734.346 euros de commission ? Il a continué à le nier fermement, hier (lire par ailleurs).

En coulisses, les langues ont commencé à se délier. Et les éléments interpellants à émerger, démontrant que cette affaire en avait choqué plus d'un à l'époque.

« LES LIBÉRAUX POUSSAIENT À FOND »

« Quand le point est arrivé sur la table du gouvernement, il a donné lieu à des discussions incroyables », se souvient un témoin direct de l'époque. « Je n'ai pas souvenir d'une intervention de De Decker en personne. Par contre, on se demandait tous pourquoi les libéraux poussaient à fond pour mettre cette modification légale dans une loi-programme. Ils exerçaient une pres-

sion incroyable. Leur argument était de dire que cela permettrait de faire rentrer plein d'argent dans les caisses, que cela résoudrait nos problèmes budgétaires. Le Collège des Procureurs généraux était demandeur. Mais pas les magistrats, dont plusieurs associations ont même lancé des pétitions... »

« Cette histoire m'a interpellé dès les premières révélations du Canard Enchaîné, en 2011 », complète Olivier Maingain (FDF). « D'autres collègues et collaborateurs parlementaires l'étaient tout autant. En octobre 2012, j'ai d'ailleurs proposé la mise sur pied d'une commission d'enquête spéciale pour faire toute la clarté. Je disais que le Parlement s'honorerait à vérifier les conditions dans lesquelles la réforme des transactions pénales avait été réalisée. Mais cela n'a jamais été pris en considération. J'envisage de redéposer ma proposition... »

« Ce qui était bizarre », poursuit le président du FDF, « c'est qu'on ait voulu modifier la loi de cette façon-là, par voie d'amendement dans une loi-programme. C'est un texte fourre-tout, avec des centaines d'articles que personne ne lit. Et puis on a voulu en discuter en commission des Finances, alors que la matière relève de celle de la Justice. Le texte a été voté à la Chambre, puis le Sé-

nat a voulu l'amender. Mais on a dit aux sénateurs : on n'a pas le temps, votez-le et s'il le faut on rechangera la loi plus tard. C'est ce qui a été fait, six mois après. Mais entre-temps, M. Chodiev, le milliardaire, avait pu bénéficier d'une version très tendre des conditions de régularisation. La concomitance des deux affaires est très interpellante... »

« AFFAIRES BYGMALION ET CAHUZAC »

Cabale de la Justice française ? « D'après ce que je sais, les juges français auraient la preuve que l'argent de la commission a été versé directement à M. De Decker », explique Serge Saffran, journaliste au Canard Enchaîné. « Je l'ai appelé avant de publier mon info. Il n'a pas vraiment démenti, juste dit que ça l'étonnait. Peut-être en a-t-il reversé une partie à d'autres avocats, ou à sa femme de ménage... »

« Les deux juges qui enquêtent sur cette affaire ne sont pas des rigolos. Ce sont des vedettes du pôle financier de Paris. L'un d'eux - Roger Le Loire - est un ancien flic. Il a notamment mené les instructions sur l'affaire Cahuzac, l'affaire Bygmalion ou celle de Thomas Fabius. Ma question, maintenant, c'est : la justice belge va-t-elle demander la communication des éléments de procédure à son homologue française ?... » ■

CHRISTIAN CARPENTIER

LE LIBERAL REPOND

« Arrêtons d'emmerder les avocats ! »

Vous persistez : ce versement de 734.346 euros vous est inconnu ?

« *Totalement, oui. Il n'est conforme à rien de ce que je connais.* »

Il semble apparaître dans la comptabilité d'une avocate française inculpée dans ce dossier, M^e Degoul...

« *Ce serait étonnant. J'ai vérifié la mienne, ça ne colle pas. M^e Degoul était l'avocate de Chodiev. Elle m'a recruté. Elle nous a payé nos honoraires, mais pas cette somme-là. Quand allez-vous comprendre que le Canard Enchaîné veut la peau de Sarko ?!!! Arrêtons d'emmerder les avocats qui ont fait leur métier !* »

Seriez-vous prêt à dévoiler votre patrimoine pour prouver votre bonne foi ?

« *Je le déclare chaque année à la Cour des comptes. Je n'ai pas à le dévoiler à la population belge !* »

Allez-vous déposer plainte contre le Canard Enchaîné qui vous met en cause ?

« *Peut-être. Je vais voir mon avocat.* »

Ce n'est pas sûr ? Vous êtes sérieusement sali, là...

« *Je ne trouve pas. C'est une méthode classique de salir une personne avant de se renseigner. J'ai démontré ma bonne foi en répondant à vos questions, je crois.* »

Avez-vous déjà rencontré les deux émissaires de l'Elysée dans ce dossier de supposés pots-de-vin, M^e Degoul et M. des Rosaies ?

« *M^e Degoul, je l'ai vue pendant des centaines d'heures avec mes confrères, pour plancher sur le dossier ! M. des Rosaies, je l'ai vu une fois, M^e Degoul me l'avait proposé.* »

Pourquoi ?

« *Je ne sais pas.* »

Mais pour parler de quoi ?

« *On a parlé. Il avait dit à M^e Degoul qu'il m'avait rencontré à Knokke dans les années 60. J'étais à Paris, elle m'a proposé de le voir. On a parlé de choses et d'autres, mais jamais de ce contrat d'hélicoptères...* »

Est-il exact que vous ayez déjeuné avec M. Sarkozy quand il est venu remettre sa légion d'honneur à M. Reynders ?

« *Oui. Comme j'étais à Paris quand Didier Reynders l'y a décoré. Je le connais depuis 25 ans, quand il n'était encore qu'un petit parlementaire de l'opposition ! Neuilly est jumelée avec Uccle. Vous savez, j'ai aussi vu Poutine 3 fois ! Et le Pape ! Et la terre entière comme président du Sénat !* »

Au fond, pourquoi Chodiev vous a-t-il pris comme avocat alors que vous n'êtes pas un pénaliste réputé ?

« *Un confrère qui travaillait pour lui me l'a proposé. Je ne sais plus lequel. Le dossier avait des aspects politiques. Il me disait avoir besoin du regard d'un gars comme moi.* » ■

PROPOS RECUEILLIS PAR CH. C.

JUSTICE

« Pas de dossier au parquet fédéral ! »

Après la libération de Serge Kubla sous conditions, faut-il s'attendre à voir un autre membre du Mouvement Réformateur être tourmenté par la justice. Incriminé par nos confrères français du Canard Enchaîné, Armand De Decker serait suspecté « d'avoir monnayé son intervention politique ». L'hebdomadaire révélait dans son édition de ce mercredi que deux juges français le « soupçonnent fortement » et ont ainsi ouvert une enquête. Mais aucune collaboration entre la

France et la Belgique n'est à l'ordre du jour. « Aucun commentaire ne sera donné sur l'affaire » indique le porte-parole du parquet fédéral. Précisant néanmoins qu'« *aucun dossier n'est ouvert au sein du parquet à ce propos.* »

Toujours selon le Canard Enchaîné, Armand De Decker aurait reçu 734.346 euros de pots-de-vin pour son intervention dans le cadre de l'affaire Chodiev (photo du milliardaire kazakh). Il pourrait être placé en garde à vue pour « corruption ou trafic d'influence par personne titulaire d'un mandat électif public. » ■

Y.N.